

Guillaume Henry
Joël Ruet
Matthieu Wemaëre



Développement durable & PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'accès aux technologies dans les pays émergents

CONCLUSION GÉNÉRALE

La diffusion des outils et des pratiques du développement durable, et encore plus l'innovation en ce domaine, dépendent en dernière analyse d'interactions économiques à différents niveaux, de l'entreprise aux États, en passant par le maillon intermédiaire qui est bien plus encore un nœud de réseaux : les écosystèmes formés d'entreprises d'une part, et d'acteurs liés à des territoires d'autre part.

Dans ce contexte dynamique, cet ouvrage a tenté de démonter l'argument trop rapide d'une propriété industrielle empêchant de la diffusion du développement durable et a cherché à montrer au contraire la faisabilité des nouvelles pratiques, en suggérant deux opportunités :

- pour des États et territoires « récepteurs » des technologies et des savoir-faire, l'opportunité actuelle de mettre en œuvre une stratégie de long terme d'attraction et de « branchement » aux réseaux d'innovation en étant en phase avec la diversité des outils de la propriété industrielle. La technologie peut ainsi « faire greffe » sur ces territoires ;
- pour les diffuseurs et plus généralement les praticiens de la propriété industrielle, de se saisir du domaine du développement durable comme d'une occasion de renouvellement des pratiques.

Cette zone de recouvrement a priori faible pourrait pourtant générer autant d'interfaces d'évolution.

Sans reprendre les conclusions d'étapes exposées dans chaque partie, nous voulons ici plutôt reprendre le fil de leur imbrication avec, en ouverture, un survol de la question de l'efficacité énergétique et de l'accès à l'énergie moderne, de la problématique des forêts à la question de l'urbanisation du monde.

La plupart des pays ou organisations dans la catégorie des « émetteurs » mettent aujourd'hui en œuvre des programmes allant dans le sens de la copréservation de l'environnement et de la coinnovation avec les Suds.

Les Nations Unies ont mis en place le programme « Énergie durable pour tous » dont les enjeux sont bien de traiter conjointement du développement et du changement climatique via, ici, l'accès à l'électricité.

L'Union européenne, de même, a lancé l'objectif « 20-20-20 » comme modèle de développement durable : assurer 20 % d'énergie renouvelable pour 2020, 20 % d'amélioration de l'efficacité, puis 20 % de réduction d'émission de CO₂¹²⁴. L'article 9 de la directive prévoit la possibilité de projets conjoints entre les États membres et les pays tiers.

¹²⁴ Voir Directive CE du 23 avril 2009 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables et modifiant puis abrogeant les directives 2001/77/CE et 2003/30/CE. Voir également : Communication de la commission du 13 novembre 2008, Efficacité énergétique : atteindre l'objectif des 20 %, COM (2008) 772.

« Propriété intellectuelle et développement durable inaugurent peut-être une nouvelle ère de leurs interactions. »

Au niveau français, l'AFD est également active. En 2011, l'Association des sociétés d'électricité d'Afrique (ASEA, ex UPDEA) a contacté l'AFD afin de mettre en place des formations pour les sociétés d'électricité sur les possibilités de mettre leurs moyens en commun sur ce sujet¹²⁵. Un premier séminaire a eu lieu en 2012 à Yamoussoukro, en Côte d'Ivoire, où une cinquantaine de dirigeants (DRH) de seize sociétés africaines étaient présents. Dans une large mesure, cette initiative vient « faire greffe » avec des capacités préalablement structurées dans des pays récepteurs : Institut supérieur d'ingénierie à compétence sous-régionale (Afrique de l'Ouest), 2iE au Burkina, Institut national polytechnique Félix Houphouët-Boigny (INP-HB) en Côte d'Ivoire, ou encore Institut polytechnique au Sénégal.

Les nouveaux transmetteurs que sont les émergents sont également de plus en plus présents.

La promotion du modèle brésilien d'agriculture familiale s'est d'abord appuyée sur des programmes de coopération technique avec les pays africains lusophones, puis ce modèle s'est diffusé dans les pays voisins. L'installation d'une antenne de l'Embrapa, l'agence agronomique brésilienne, à Accra (Ghana) en 2007, permet au Brésil d'apparaître comme un modèle de développement durable selon un rapport de l'AFD¹²⁶. Le même rapport donne l'exemple du gouvernement chinois, qui a engagé des discussions sur la gestion durable des forêts et l'exportation de bois certifiés. Du chemin reste à parcourir entre, d'un côté, les annonces de vouloir s'orienter vers le développement durable et le respect de normes internationales (FLEGT, APV), et d'un autre côté, une option de « laisser faire », au nom de la « non-ingérence ». Mais les auteurs soulignent que le respect des normes progresse quant aux exportations vers l'Europe. Ce qui est le plus intéressant à notre sens est que les pays du Sud eux-mêmes (Gabon pour le bois, Bolivie pour les minerais, etc.) progressent vers des modèles qui visent à imposer la transformation sur place avec

125 Confrontations Europe réunion du groupe UE-Afrique(s) à Paris le 16 décembre 2013 sur le thème : Infrastructures énergétiques et intégration régionale en Afrique de l'Ouest et du Centre : intervention de Bernard Duhamel.

126 L'Afrique et les grands émergents, rapport de Jean-Raphaël Chaponnière, Dominique Perreau, Patrick Plane, AFD, avril 2013.

transfert de technologies et de savoir-faire, et également en respectant les normes nationales : COFCO et ses Concessions forestières d'aménagement durable (CFAD) est ainsi la première société chinoise à adhérer à l'Union des forestiers du Gabon (UFIGA).

Au-delà des interactions des entreprises émettrices émergentes et des États en développement, les États émergents eux-mêmes dessinent une véritable politique d'accompagnement : ainsi en mai 2014, à la suite à la visite de Li Keqiang en Afrique, la coopération bas-carbone dans son ensemble a été soulignée comme un volet prioritaire pour la coopération sino-africaine. Ce pays dispose déjà en Afrique de laboratoires modernes : dès 2012 existaient six « Chinese Special Economic Zones in Africa » (CSEZA), à Maurice, en Égypte, au Nigeria (deux CSEZA dans ce pays), en Zambie et en Éthiopie. À Maurice et en Éthiopie, l'État local est partenaire et actionnaire du projet¹²⁷.

De ces quelques exemples, il faut surtout retenir le foisonnement. Si de nombreuses questions de gouvernance n'y sont pas réglées, ils témoignent en revanche d'un dynamisme à prendre en compte, tant pour trouver des solutions à l'occasion des COP que pour trouver des marchés pour les entreprises, ou encore pour arriver à un développement durable réel sur le terrain.

La propriété intellectuelle et le développement durable se sont longtemps ignorés. Alors que leurs acteurs sont aujourd'hui mis en relation, propriété intellectuelle et développement durable inaugurent peut-être une nouvelle ère de leurs interactions.

127 Voir Chinese influence on urban Africa, de Liu Xuan et Benoît Lefèvre, http://www.sciencespo.fr/affaires-urbaines/sites/default/files/Xuan%20LIU_Publication_IDDRI.pdf, 2012. Cette importante étude vient compléter deux seules études s'en rapprochant au préalable : Deborah Brautigam and Tang Xiaoyang, "African Shenzhen: China's special economic zones" (2011) ; Brautigam, Farole and Tang Xiaoyang, "China's Investment in African Special Economic Zones: Prospects, Challenges and Opportunities", the World Bank (2010).

Développement durable & PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'accès aux technologies dans les pays émergents

La propriété intellectuelle et le développement durable sont deux mondes qui s'ignorent souvent ou se croisent avec méfiance.

Le présent ouvrage démontre qu'un dialogue fructueux est non seulement possible mais indispensable.

Le monde du développement durable et de l'accès aux technologies propres pour les pays en développement peut utiliser de manière très efficace les brevets et les marques pour optimiser, voire permettre, les transferts de technologies.

Les acteurs de la propriété intellectuelle trouvent dans le domaine des technologies propres un laboratoire d'idées innovantes (création de marchés de technologies, amélioration de l'information) susceptibles de servir de modèles à tous les domaines de l'innovation.

Les auteurs ont ponctué l'ouvrage de cas pratiques éclairants qui illustrent et démontrent la nécessité de ce dialogue.